

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU NÉ

Comité Syndical du 3 juillet 2024

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-quatre et le 3 juillet à dix-huit heures, le comité du Syndicat du Bassin Versant du Né, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain TESTAUD avec l'ordre du jour suivant :

- Création d'un poste de rédacteur territorial
- Modification du tableau des effectifs
- Décision modificative n°1 au Budget 2024
- Point sur les actions en cours
- Questions diverses.

CDC 4B					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Alain TESTAUD	X		Gaëlle GOMBEAU	X	
Allain DUBROCA		X	David BLANCHON		X
Benoit PELLETIER	X		Brigitte BAUCANNE	X	
Jean-Pierre BARBOT		X	Eric CHAIGNAUD		
Emmanuel ARNAULT	X		Michèle BELLY		
Martine MONTAUT		X	Frédéric BARON		
Christian BOULETTE	X		Jean-Pierre HERROUET		X
Dominique de CASTELBAJAC DE LA CROIX		X	Aurélien VALLEAU		X
Laurent BUZARD		X	Thierry MONTENON	X	
Vincent RENAUDIN			Guy GIRARD	X	

CA GRAND ANGOULEME					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Jean-Christophe THiant		X	Thierry MOTEAU		

CA GRAND COGNAC					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Dominique MERCIER	X		Eric RAMBAUD		
Hélène BRISSON		X	Dominique BURTIN		X
Stéphane DEBORDE		X	Gaëlle ARNAUD		
Jean-François MAURANGE	X		Bruno NAUDIN-BERTHIER		X
Tony PINEAU		X	Cyril THIERS		
Jean-Luc BALLOUT		X	Régis ARMAND	X	

Stéphane NADAUD			Yoann BASSON		
Jacques DESLIAS	X		Marlène SANSONNET		X
Christian MATIGNON	X		Sylvie BRISSAUD		X
Christian DAGNAUD	X		Philippe RABY		X
Bruno GAY	X		Romain RICHARD		
Christian JOBIT		X	Pierre-Louis RABY		
Jean-Claude D'EUSANIO	X		Elisabeth DUMONT		X
Xavier BONNET			Stéphane DENIS		X
Nicolas POURIN		X	Gilbert RAMBEAU		X
Fabien DELISLE		X	Carole MEUNIER		
Paul BELLAVOINE		X	Brice MOUGIN		X

CDC HAUTE SAINTONGE					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Pierre-Noël ROY	X		Eric DROUINAUD	X	
Vincent MERCIER		X	Paul MANICOT		
Adrien GOYON			Jacques LANDRY		

CDC LAVALETTE TUDE DRONNE					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Pierre VARAILLON-LABORIE	X		Pascal DELPECH	X	
Pierre BONNEAU	X		Jean-François SERVANT		
Jean-Claude CHEVALIER			Pascal DUBOIS		

Date de convocation : 28 mars 2024 – Quorum : 18

Nombre de délégués titulaires : 34 – Nombre de délégués titulaires présents : 14

Nombre de délégués suppléants : 34 – Nombre de délégués suppléants présents : 8

Nombre de membres votants : 22

Assistaient à la séance

M. PAULHAC Laurent, Directeur du Syndicat du Bassin Versant du Né et Mme DUBOIS Fabienne, secrétaire du Syndicat du Bassin Versant du Né.

M. le Président, Alain TESTAUD ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et remercie les membres présents.

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2024 est validé à l'unanimité par le comité syndical.

M. Bruno GAY est nommé secrétaire de séance.

Délibération n°828
Création d'un emploi de rédacteur territorial

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du recrutement d'une assistante administrative un mois avant le départ de l'actuelle assistante administrative, il convient d'ouvrir un 2^{ème} poste de rédacteur territorial nécessaire pour effectuer la transition.

Monsieur le Président propose à l'assemblée,

La création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet à compter du 01/08/2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative au grade de rédacteur territorial.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article L.332-14 du CGFP. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de rédacteur.

Vu le CGFP modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles L. 313-1 et 332-14,

Vu le tableau des emplois,

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'adopter la proposition du Président en créant un poste de rédacteur territorial à compter du 01/08/2024 ;
- DECIDE de modifier le tableau des emplois,
- PREVOIT d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024 ;

Délibération n°829
Tableau des emplois

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les délibérations modifiant le tableau des emplois en date du 03/07/2024.

Monsieur le Président propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE Rédacteur	B	2	35 h
FILIERE TECHNIQUE Ingénieur	A	1	35h
Technicien principal 1ère classe	B	1	35 h
Technicien	B	1	35 h
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	35 h
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	35 h
Adjoint technique	C	3	3 postes à 35 h
TOTAL		10	

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/08/2024 ;
- PREVOIT les crédits nécessaires au budget 2024 ;

Délibération n°830

Budget 2024 – Décision modificative n°1

M. le président explique que pour permettre un tuilage d'un mois (août 2024) sur les postes de technicien GEMAPI et d'assistante administrative, il est nécessaire d'incrémenter le chapitre 012

Monsieur le Président propose la modification au budget primitif de l'exercice 2024 comme suit :

-Dépenses – Fonctionnement – chapitre 012 - Charges de personnel : + 7 800 €

-Dépenses – Fonctionnement – article 6815 – Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement : - 7 800 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres votants :
Accepte d'apporter au budget primitif 2024 les modifications citées ci-dessus.

Point sur les actions en cours

Travaux sur cours d'eau – Tranche 1 PPG 2023/2032

Marché à lots

Lot n° 1 : amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau et de la continuité écologique

- Entreprise sélectionnée par Marché à Procédure Adaptée (MAPA) : Chognot SAS de Surgères (17);
- Montant des travaux : 122 662,05 € HT soit 147 194,06 € TTC ;
- Arrêt des chantiers à la suite de la crue du 2 novembre 2023 ;
- Nombre de sites effectués : 6 sur 42 à la base ;
- Reprise potentielle fin juillet 2024 (terrain trop humide jusqu'à présent) ;
- Reste 34 sites d'intervention (pour le Biget seulement 2 sites ont été retirés à cause de refus de propriétaires concernés).

Lot n° 2 : restauration de la ripisylve et de frayères à brochets

- Entreprise sélectionnée par Marché à Procédure Adaptée (MAPA) : Rivolet AREA (Nanclars 16) ;
- Sous-traitant : Charente-Paysages (St Médard de B.) pour volet ripisylve ;
- L'ensemble des sites ont été effectués, reste seulement 2 brèches à colmater sur le site de bief de Beaumont (terrain trop humide) ;
- Date de reprise du chantier non connue à ce jour.

Lot n° 3 : gestion des plantes aquatiques invasives (jussie et myriophylle du Brésil) et des plantes terrestres (renouée du Japon)

- Entreprise sélectionnée par Marché A Procédure Adaptée (MAPA) : Charente Paysages (St Médard de B. 16) ;
- Sous-traitant : MT Faucardage pour volet arrachage mécanique plantes aquatiques envahissantes ;
- L'ensemble des sites pour la jussie ont été effectués ;
- Rappel : les 3 sites d'arrachage mécanique de la renouée avaient été retirés du marché.

Ru des Aunais – mise en défens de 2 portions de cours d'eau

Entreprise sélectionnée sur devis : Charente Paysages

- Montant des travaux : 5 080 € HT soit 6 096 € TTC
- Début chantier : 23/10/23
- Arrêt du chantier : 2/11/2023 pour cause de terrain trop humide
- Date de reprise du chantier non connue à ce jour

Restauration ouvrage de prise d'eau du moulin de Bantard (communes de Celles et Salles d'Angles)

Régie du SBVNé et entreprise Mécanique Barbezilienne ;

- Arrêt du chantier : 2/11/2023 pour cause de crue ;
- Date de reprise du chantier non connue à ce jour.

Travaux sur cours d'eau – Tranche 2 PPG 2023/2032

Marché à lots

Lot n°1 : amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau et de la continuité écologique

Lot n°2 : gestion des plantes aquatiques invasives (jussie et myriophylle du Brésil)

- Remise des candidatures : 17 juin 2024 ;
- CAO : 4 juillet 2024 ;
- Début prévisionnel des travaux : lot n°1 en septembre prochain ; lot n°2 en août prochain.

Accord cadre : Actions de restauration et d'entretien de la ripisylve et des embâcles

Entreprise sélectionnée : Charente Paysages (St Médard de B. 16) :

- Durée de l'accord cadre : 4 ans ;
- Depuis le mois de novembre dernier à cause des crues successives et de l'humidité des terrains, pas possible de faire intervenir des engins ;
- La commande n°5 est en cours de réalisation depuis le 24 juin (pour période juin/juillet).

Restauration de la ripisylve

Chantier insertion (ATEL d'Archiac)

- Beau aval (850 mètres) ;
- Coût : 4,28 € le mètre de cours d'eau soit 3 638 € (pas de TVA) ;
- Travaux débuteraient le 3 septembre prochain.

Chantier insertion ou entreprise ?

- Collinaud médian (1660 mètres)

Régie syndicale

- Début d'entretien d'abords d'ouvrages hydrauliques débuté le 25 juin

Entretien de la ripisylve (sites aménagements pour la continuité écologique

Chantier insertion (ESAT de Jonzac)

- 7 sites : 3 pelles, Sauzade, Beaulieu, Mauriac, Lachaise, Saint-Pierre et Bantard ;
- Coût : 1096 € HT ou 1315,20 € TTC ;
- Travaux en cours depuis le 2/07.

Restauration d'ouvrages

Recherche d'entreprise en cours ;

- Sites concernés : ouvrage de prise d'eau du moulin de St Pierre (communes de St Fort et Cierzac), ouvrage central des 3 pelles (communes d'Ars et Gimeux) et passerelle d'accès de l'ouvrage de La Roche (commune de Salles d'Angles) ;
- Date prévisionnelle de début de l'action non connue à ce jour.

Entretien d'ouvrages

Sites concernés : ouvrage prise d'eau moulin Foucaud (important renard hydraulique) et ouvrage décharge Chiron (mécanisme)

- Date prévisionnelle de début de l'action non connue à ce jour.

Météologie (matériel pour améliorer suivi des hauteurs d'eau et ou des débits

- Nouvelles échelles posées (pour hauteur d'eau) : Sortie du grand marais (commune de Bourg Charente), échelle sur Sémeronne (Mainxe-Gondeville) ;
- Échelles à poser : Echalette (Angeac Charente et Châteauneuf sur Charente ru Fontimberg (Cierzac), Pérat (St Martial sur le Né) et Font des Chaise (Germignac) ;
- Ru de St Pierre (Châteauneuf sur Charente) et Né amont (Coteaux du Blanzacais), site en cours d'étude pour installation future station débitmétrique.

Diversification des écoulements

Travaux réalisés par régie syndicale

- Portion de Font Sauvage (Bellevigne) : 250 mètres, 33 aménagements ; 5,5 jours (février et mars 2024) ;
- Portion Sémeronne (Mainxe-Gondeville) 230 mètres ; 39 aménagements ; 5,5 jours (mai et juin 2024).

Autres actions – tranche 2 PPG 2023/2032

Préservation des zones humides

- Marais de Gensac : Comblement de fossés, recherche d'entreprise ou chantier d'insertion pour réaliser les travaux, date prévisionnelle de début de l'action non connue à ce jour ;
- Acquisition : possibilité d'achat de parcelles (prairies et boisement situés à proximité du petit marais (commune de Gensac la Pallue) ;
- Inventaire sur le territoire de la CdC de Haute Saintonge, en cours.

Plantation de ripisylves et de haies pour fin 2024

- En partenariat avec Prom'Haie ;
- Plusieurs propositions de sites à l'étude essentiellement situés sur le sous-bassin de l'Ecly ;
- Sélection des sites en cours ;
- Suivront le choix des plants par site et les signatures des conventions avec les propriétaires concernés ;
- Plantations prévues pour fin 2024 ou début 2025.

Etudes et suivis – tranche 2 PPG 2023/2032

Etudes réalisées par un bureau d'études (BE) pour des sites pour restaurer la continuité écologique

Sites concernés : ouvrage de La Gravelle (communes de Criteuil et Lagarde sur le Né) classé en liste 1, ouvrage de Lachaise (communes de Criteuil et Lachaise) classé en liste 1 et ouvrage du Moulin de Haut Veillard (commune de Bourg Charente) classé en en liste 2.

- Sites complexes ;
- Offre envoyée à trois BE : rivière environnement (Mérignac 33), Eccel environnement (Verfeil 31) et PCM/SEGI (17 jonzac) ;
- Retour des candidatures : 12 juillet prochain ;
- Début prévisionnel des études : août 2024 ;
- Etude composée de 4 phases : phase 1 : biblio, état des lieux et diagnostic des 3 sites, phase 2 : proposition de plusieurs scénarios par site et choix d'un avant-projet par site ; phase 3 : rendu d'un projet et phase 4 : rédaction des documents réglementaires ;
- Comité de suivi (validation des 3 premières phases) : membres du bureau du SBVNé et partenaires extérieurs sélectionnés ;
- Date prévisionnel fin étude : avril 2025 ;
- Date butoir pour rendu enveloppe prévisionnelle pour un avant-projet par site : 6 décembre 2024 (avant dernier CS de l'année pour pourvoir finaliser les dossiers de demandes d'aides).

Etude en partenariat SBVNé/Charente Eaux pour des sites pour restaurer la continuité écologique

17 sites concernés :

- 4 sur plans d'eau (Les Aubinauds, Beaulieu, St Martial et Viaud) ;
- 2 remises en fond de talweg (fond de vallée) : Font qui pisse et moulin Courpeteau ;
- 6 ouvrages hydrauliques liés à un moulin : Coutord, Bellac, Blanzac, Guineux, Chabot et Alville ;
- 5 autres ouvrages et déversoirs : lavoir Blanzac, Usine Blanzac, Gaveuil, Maine Lèze et Piron ;
- Début de l'étude (phase biblio) : début 2024 ;
- Phase terrain en cours.

Suivis hydrobiologie – stations du RECEMA (partenariat avec EPTB)

Réalisé par le bureau d'Etudes ECOMA

- Suivi sur macro invertébrés et diatomées ;
- Sites réalisés du 19 au 28 juin dernier : Romède, ru de St Pierre et Neuf Fonts, Ecly, ru de Chadeuil, Condéon, Maury, Gorre, Gabout, Motte, Né amont (Chîntres) et Né amont (Pont-à-Brac).

Questions diverses

Le SBVNé participera à la foire expo le vendredi 30, samedi 31 août et le dimanche 1^{er} septembre dans le cadre du village Chasse – pêche.

Un stand sera tenu pour présenter et valoriser les actions du syndicat.

Le SBVNé sera accompagné par le syndicat du bassin de la Seugne et l'EPTB Fleuve Charente.

L'EPTB apporte deux maquettes pour expliquer le fonctionnement d'un bassin versant.

Plusieurs animations seront organisées.

Le président souhaite inviter tous les élus du syndicat, titulaire et suppléant ainsi que les maires sur une journée.

Dans un souci d'organisation pour permettre d'acheter les entrées, un mail sera envoyé à tout le comité syndical pour connaître le nombre d'élus intéressés par une entrée gratuite à la foire.

Pour information, le samedi 31 à 11h30, le SBVNé offrira un apéritif pour partager un moment convivial.

Avant de clôturer la séance, le président tient à remercier M. Benoit BEBIEN, technicien GEMAPI et Mme Fabienne DUBOIS, secrétaire pour le travail accompli ces dernières années et leur souhaite une bonne continuation dans leur vie professionnelle.

Le président remercie l'assemblée et lève la séance à 19h45.

Le secrétaire de séance

M. Bruno GAY



